

# Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

## Burkina Faso

En 2023, le Burkina Faso a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'État a promulgué une liste de travaux légers autorisés pour les enfants, qui répond aux normes internationales. Il a également lancé, dans certains endroits, une application mobile baptisée *Kogl-Kamba* qui vise à faciliter les signalements et le partage des informations avec les prestataires de services sociaux sur les questions liées au travail des enfants. Par ailleurs, l'État a mené des campagnes radio à l'échelle nationale et dans cinq langues locales visant à informer la population, en particulier les communautés rurales, sur les travaux considérés dangereux pour les enfants. Cependant, malgré ces efforts, les pouvoirs publics manquaient de ressources financières pour faire respecter la législation sur le travail des enfants et n'ont pas publié d'informations sur leurs efforts en matière d'application du droit du travail. Enfin, les pouvoirs publics n'ont pas fourni d'informations sur les activités menées pour mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la protection de l'enfant au cours de la période visée.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux du Burkina Faso visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

| Domaine     | Mesure proposée   |
|-------------|---|
| Application | <p>Veiller à ce que les responsables de l'application du droit du travail reçoivent suffisamment de ressources humaines et financières pour remplir leurs missions, notamment en menant un nombre d'inspections adéquat et en assurant le suivi après les inspections préliminaires pour veiller à ce que les exigences de mise en demeure relatives au droit du travail soient respectées.</p> <hr/> <p>Publier des statistiques sur les activités d'application du droit du travail en précisant notamment le montant des fonds alloués à l'Inspection du travail, le nombre d'inspecteurs employés, le nombre et le type d'inspections menées, le nombre d'infractions à la législation sur le travail des enfants constatées, le nombre de sanctions imposées et d'amendes perçues, le nombre d'inspections menées sur les lieux de travail, le nombre d'inspections de routine ou ciblées effectuées et si des inspections inopinées ont été menées.</p> <hr/> <p>Établir un mécanisme pour tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfance du gouvernement, publier des données sur ce mécanisme et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les organismes de répression ou les prestataires de services sociaux.</p> |

| Domaine                     | Mesure proposée  |
|-----------------------------|--|
|                             | <p data-bbox="459 237 1419 352">Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal et les premiers intervenants suivent uniformément les procédures standard d'identification et d'orientation des victimes pour leur prise en charge.</p> <hr/> <p data-bbox="459 363 1419 478">Publier des statistiques sur les efforts entrepris en matière d'application du droit pénal, notamment les formations dispensées aux enquêteurs judiciaires, le nombre d'enquêtes menées, d'infractions constatées et de poursuites engagées.</p> <hr/> <p data-bbox="459 489 1419 720">Prendre des mesures actives, notamment s'assurer du fonctionnement d'un mécanisme, afin de veiller à ce que des enfants ne soient pas incarcérés abusivement, détenus avec des adultes, sanctionnés ou victimes de maltraitements uniquement en raison d'actes illégaux commis directement en raison de leur assujettissement aux pires formes de travail des enfants, notamment comme enfants soldats.</p>  |
| Coordination                | <p data-bbox="459 730 1419 846">Veiller à ce que le Comité national de la coordination de la stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants bénéficie des ressources suffisantes (ordinateurs, électricité, etc.) pour remplir son mandat.</p> <hr/> <p data-bbox="459 856 1419 940">Améliorer les processus et procédures de coordination et de collaboration entre les ministères, les services de répression et les services sociaux.</p>  |
| Politiques gouvernementales | <p data-bbox="459 951 1419 1108">Veiller à ce que des mesures soient prises pour mettre en œuvre les principales politiques relatives au travail des enfants, notamment la Stratégie nationale de protection des enfants, et publier les résultats des mesures mises en œuvre chaque année.</p>  |
| Programmes sociaux          | <p data-bbox="459 1119 1419 1255">Créer un programme social pour veiller à ce que les déplacés internes mineurs et les autres enfants vulnérables aient accès à l'éducation, et ainsi réduire leur risque d'exposition aux pires formes de travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1266 1419 1413">Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité et d'autres coûts tels que les uniformes, en augmentant le nombre d'écoles et d'enseignants dans les zones rurales, en assurant l'accès à des transports abordables, et en mettant un terme aux violences dans les écoles.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1423 1419 1539">Veiller à ce que les enfants soient enregistrés à la naissance et que les déplacés internes aient accès aux papiers nécessaires pour accéder aux services sociaux, notamment à l'éducation.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1549 1419 1797">Veiller à ce que des activités soient entreprises pour mettre en œuvre les principaux programmes sociaux de lutte contre le travail des enfants au cours de la période visée, notamment les projets du ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire visant à lutter contre la traite des personnes et le Projet d'élimination du travail des enfants et du travail forcé dans les chaînes de valeur du coton, du textile et de l'habillement – et rendre publiques les informations sur les mesures de mise en œuvre.</p> |

| <b>Domaine</b> | <b>Mesure proposée</b>  |
|----------------|---|
|                | Développer les programmes existants pour qu'ils s'attaquent pleinement au travail des enfants dans la production du coton et l'orpillage. |